

Comment faire appel d'une décision de FEMA

Release Date: septembre 16, 2020

DES MOINES, Iowa – Les résidents de l'Iowa qui ont subi des dommages à la suite du derecho du 10 août peuvent recevoir une lettre de la FEMA indiquant qu'ils ne sont pas éligibles à une assistance en cas de catastrophe et peuvent faire appel de la décision s'ils ne sont pas d'accord.

Tous les demandeurs d'aide en cas de catastrophe ont le droit de faire appel, et parfois une solution rapide suffit. Lisez attentivement votre lettre pour expliquer pourquoi votre demande a été qualifiée de « non admissible » ou « incomplète ». Il expliquera l'état de la demande et ce que vous pouvez faire pour y répondre.

Raisons courantes d'inéligibilité

- **Vous êtes assuré(e).** Contactez FEMA si votre règlement d'assurance est insuffisant pour répondre à vos besoins en cas de catastrophe ou si vous avez épuisé les frais de subsistance supplémentaires fournis par votre compagnie d'assurance.
- **Votre compagnie d'assurance refuse votre réclamation.** Vous devez fournir des documents qui identifient le refus ou les exclusions de votre règlement d'assurance avant que la FEMA ne considère votre admissibilité à l'assistance.
- **Vous n'avez signalé aucun dommage à la maison lors de votre inscription auprès de FEMA.** Si vous avez signalé que votre maison n'avait pas subi de dommages, mais que vous découvrez par la suite qu'elle n'est plus habitable, contacter FEMA pour lui en faire part.
- **La maison peut être occupée en toute sécurité.** L'aide au logement de FEMA ne couvre généralement que les coûts pour rendre votre maison habitable.
- **Preuve d'occupation.** Lorsque FEMA n'est pas en mesure de vérifier l'occupation de votre résidence principale, vous pouvez fournir à FEMA des documents, tels que des factures de services publics, un relevé bancaire ou de carte de crédit, une facture de téléphone, des fiches de paie, un permis de conduire, une carte d'identité émise par l'État ou une carte d'électeur. montrant



l'adresse du logement endommagé.

- **FEMA n'a pas pu vérifier votre identité.** FEMA doit être en mesure de vérifier l'identité du demandeur / codemandeur. FEMA demandera les quatre derniers chiffres de son numéro de sécurité sociale. Si ces informations ne peuvent pas être fournies, FEMA demandera leur date de naissance ainsi que d'autres informations vérifiables.
- **Aucune aide à la location initiale.** Vous avez indiqué à l'inspecteur que vous n'étiez pas disposé à déménager pendant la réparation de votre maison endommagée. Cela vous a rendu inadmissible à l'assistance temporaire de location FEMA. Cependant, vous avez peut-être constaté depuis lors d'autres dommages à votre maison qui pourraient vous obliger à déménager. Étant donné que vos besoins en matière de logement ont changé, contactez FEMA dès que possible pour mettre à jour votre statut de logement.

Gardez à l'esprit

- Les allocations FEMA sont destinées à couvrir les frais de retour de votre maison dans un état sûr, sanitaire et fonctionnel. Cela signifie que votre maison est habitable. Les dommages à l'espace ou à la propriété non essentiels ne sont pas éligibles aux programmes FEMA. Si vous avez des questions sur le type de dommages éligibles dans le cadre des programmes FEMA, vous pouvez appeler la ligne d'assistance FEMA au 800-621-3362 ou ATS 800-462-7585. Ceux qui utilisent le 711 ou le service de relais vidéo peuvent appeler le 800-621-3362.
- Les dommages à votre maison doivent avoir été causés par les tempêtes du 10 août et survenus à votre résidence principale dans les comtés de Benton, Boone, Cedar, Jasper, Linn, Marshall, Polk, Poweshiek, Scott, Story et Tama.

La collecte des documents suivants avant de commencer votre appel peut faciliter le processus :

- Lettre de décision de FEMA en réponse à votre demande d'assistance ;
- Une copie du bail si vous louez votre appartement ou votre maison ;
- La police d'assurance couvrant la résidence ou contre les inondations et toute correspondance adressée à / de l'assureur concernant le refus ou le règlement de la réclamation ;
- Les reçus de loyer ou autre preuve de paiement pour un autre logement (si FEMA a refusé l'aide au loyer) ;



- Les estimations, contrats, reçus, chèques annulés ou autres preuves de dépenses pour les réparations domiciliaires, le remplacement de biens personnels, les frais de déménagement et d'entreposage, les soins médicaux ou dentaires ou les frais funéraires ; et / ou
- Les rapports d'inspection, photographies ou autre preuve que votre maison a été rendue inhabitable par la tempête.

Envoyez une lettre avec toute documentation supplémentaire à FEMA pour demander un réexamen. Cela doit être fait dans les 60 jours suivant la date de votre lettre d'inadmissibilité. Les appels tardifs seront examinés avec une explication écrite ou verbale expliquant pourquoi l'appel a été tardif (par exemple, manque de sous-traitants disponibles, maladie et / ou travail).

Vous pouvez envoyer la lettre de l'une des manières suivantes :

- Par courrier : Programme des particuliers et des ménages de FEMA, Centre de service national de traitement, P.O. Box 10055, Hyattsville MD 20782-7055.
- Par télécopieur : 1-800-827-8112.
- En ligne via un compte en ligne FEMA : pour créer un compte en ligne, visitez www.DisasterAssistance.gov, cliquez sur « Vérifier l'état » et suivez les instructions.

Il peut y avoir d'autres raisons pour lesquelles FEMA a déterminé que vous n'étiez pas éligible. Cependant, vous pouvez toujours être éligible à un prêt à faible taux d'intérêt en cas de catastrophe de la part de la US Small Business Administration (SBA) ou à une subvention dans le cadre du programme Other Needs Assistance (Autres besoins d'assistance) de FEMA. Si vous avez des questions à propos de la lettre que vous avez reçue, appelez la FEMA au **800-621-3362** (ATS : **800-462-7585**).

